

FORMULAIRE DE PRÊT DE MATÉRIEL COMMUNAL

*A compléter et à retourner à la mairie au plus tard **1 mois avant la location envisagée.***

Contact : Centre Technique Municipal – 05 49 81 63 19 – ctm@mauleon.fr

N° DES FIT : ____ / ____ / ____ (Réservé à la mairie)

Déposé en mairie le : _____

Par : M ☐ Mme ☐ : _____

demeurant _____

Adresse E-mail : _____

Téléphone fixe : _____ Portable: _____

Demande à emprunter le matériel désigné au verso de la présente feuille (sous réserve de disponibilité effective de ce matériel)

Pour la période du _____ au _____, soit _____ jours.

Pour le compte de l'association: _____

Motif de la demande : _____

Date de livraison souhaitée : _____

Lieu de la manifestation / lieu de livraison si différente : _____

REGLEMENT DU PRET DE MATERIEL :

- Le matériel est empruntable uniquement par les associations locales, les organismes para municipaux (CCAS, ...), les collectivités voisines, les écoles, les acteurs économiques de la commune.
- Le matériel ne devra pas quitter le territoire communal.
- Le bénéficiaire du prêt du matériel de la Commune est tenu de souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction. Il doit fournir à toute demande une copie d'attestation d'assurance à jour valable pour l'année en cours
- En cas de non restitution ou de destruction du matériel prêté, le bénéficiaire s'engage à rembourser à la commune la valeur de remplacement de ce matériel en faisant valoir sa responsabilité civile auprès de son assurance.
- Veuillez **nous fournir un plan d'implantation du matériel** sur le site en tenant compte des arrivées électriques, les moyens d'accès, ...
- Toute demande nécessitant l'installation d'un comptage Séolis temporaire ou d'un groupe électrogène doit nous parvenir au minimum 1 mois avant la date de votre manifestation.
- En raison de la dégradation et des vols répétés du matériel communal mis à disposition sur les manifestations en extérieur, il est demandé aux bénéficiaires de démonter et ranger en intérieur tout petit matériel (panneaux signalétique, coffrets électriques, rallonges ...). En cas de non-respect de cette consigne, le bénéficiaire peut se voir refuser la mise à disposition de ce matériel l'année suivante.
- Toute demande de matériel supplémentaire 1 semaine avant la date de la manifestation sera systématiquement refusée.
- Une réponse par mail ou par courrier sera adressée au demandeur dans les 10 jours maximum après la réception de la demande. Passé ce délai, veuillez prendre contact avec les services municipaux par mail ou par téléphone.
- **La location de matériel dépend de la disponibilité de celui-ci. La réception de votre demande ne garantit pas la disponibilité. Pour connaître la quantité validée, merci de lire le mail de confirmation.**

Demande de matériel pour votre manifestation

N'oubliez pas de joindre un plan d'implantation des équipements demandés.



LA LOCATION DE MATÉRIEL DÉPEND DE LA DISPONIBILITÉ DE CELUI-CI. LA RÉCEPTION DE VOTRE DEMANDE **NE GARANTIT PAS LA DISPONIBILITÉ. POUR CONNAÎTRE LA QUANTITÉ VALIDÉE POUR VOTRE MANIFESTATION, **MERCI DE LIRE LE MAIL DE CONFIRMATION.****

Préparation	Photo	Dénomination	Quantité	Quantité souhaitée	Détails complémentaires	Décision attribution Mairie	Quantité livrée
		barrière de sécurité métallique	40				
		barrière de sécurité plastique	25				
		Podium 90m ² ou 50m ²	1				
		Escalier	2				
		garde corps en ml	22				
		toiture	90m ²				
		Praticables (2x1m, hauteur de 0,2 à 1m)	48				
		Escalier praticable	2				
		garde corps praticable en ml	30				
		grilles de chantier (type heras) 3,5mx2m avec plots béton	18				

	Stand pliant (barnums) 3x3	3				
	Stand pliant (barnums) 4x4	1				
	Rideaux pour stand pliant	12				
	Grille d'exposition	15				
	panneaux A14 danger	14				
	panneaux KC1 Route Barrée	4				
	Panneaux stationnement interdit B6	3				
	bavette "fête locale"	4				
	bavette "piétons"	6				
	bavette "déviation"	6				
	panneaux "parking"	4				
	blocs béton	0				
Livré par :			Réceptionné par : Signature :			

Le matériel exposé en extérieur devra impérativement être protégé contre le vol. La mairie ne pourra pas être responsable des dommages occasionnés par la pluie.



LA LOCATION DE MATÉRIEL DÉPEND DE LA DISPONIBILITÉ DE CELUI-CI. LA RÉCEPTION DE VOTRE DEMANDE **NE GARANTIT PAS LA DISPONIBILITÉ. POUR CONNAÎTRE LA QUANTITÉ VALIDÉE POUR VOTRE MANIFESTATION, MERCI DE LIRE LE MAIL DE CONFIRMATION.**

Préparation	Photo	Dénomination	Quantité	Quantité souhaitée	Détails complémentaires	Décision attribution Mairie	Quantité livrée
		Coffret 32A 6xPC 16A 2P+T portatif	2		Indiquez les puissances des appareils qui seront connectés sur chaque coffrets. Les informations sont indiquées sur la plaque signalétique de l'appareil (en W ou en A, mono/triphasé)		
		Coffret 32A 4xPC 2P+T 16A sur pied	1		Indiquez les puissances des appareils qui seront connectés sur chaque coffrets. Les informations sont indiquées sur la plaque signalétique de l'appareil (en W ou en A, mono/triphasé)		
		Coffret 20A 5xPC mono 16A + 1 PC 3P+T+N 16A	1		Indiquez les puissances des appareils qui seront connectés sur chaque coffrets. Les informations sont indiquées sur la plaque signalétique de l'appareil (en W ou en A, mono/triphasé)		
		Coffret 32A 4xPC 2P+T 16A mono + 2 PC 3P+T+N 16A	2		Indiquez les puissances des appareils qui seront connectés sur chaque coffrets. Les informations sont indiquées sur la plaque signalétique de l'appareil (en W ou en A, mono/triphasé)		
		Coffret 32A 4xPC 2P+T 16A mono + 2 PC 3P+T+N 16A + piquage 32A P17/Hypra	2		Indiquez les puissances des appareils qui seront connectés sur chaque coffrets. Les informations sont indiquées sur la plaque signalétique de l'appareil (en W ou en A, mono/triphasé)		
		Coffret 40A - 6xPC 2P+T 16A mono + 1 PC 32A 3P+T+N + 1 PC 20A 3P+N+T	1		Indiquez les puissances des appareils qui seront connectés sur chaque coffrets. Les informations sont indiquées sur la plaque signalétique de l'appareil (en W ou en A, mono/triphasé)		
		Coffret 63A - 3 PC 2P+T 16A mono + 1 PC 20A 3P+N+T - 1 sortie P17 32A - 1 sortie P17 40A	1		Indiquez les puissances des appareils qui seront connectés sur chaque coffrets. Les informations sont indiquées sur la plaque signalétique de l'appareil (en W ou en A, mono/triphasé)		
		Passe câble (non routier)	7				
		Sono manifestation - 2HP + 1mic HF + 2 micros filaires + 3 entrées XLR sur caisson + 1 cordon entrée jack 3,5mm - 2 rallonges Speakon - 2 câbles micro XLR - 1 housse micros - 2 pieds enceintes Prix de location : 66 €	3				
		Branchement manifestation Gérédis limité à 36 kVA triphasé (spécial soumis à accord mairie)	0		Relevé compteur à la livraison : Relevé compteur au démontage :		

		Groupe électrogène (location avec accord mairie)	0		Relevé compteur horaire à la livraison : Relevé compteur horaire au retour :		
--	---	--	---	--	---	--	--

Livré par :	Réceptionné par : Signature :
-------------	----------------------------------

Le matériel exposé en extérieur devra impérativement être protégé contre le vol. La mairie ne pourra pas être responsable des dommages occasionnés par la pluie.

Il est rappelé aux associations que le matériel utilisé et raccordé sur les équipements doit respecter les règles de sécurité en vigueur. Les équipements connectés devront être vérifiés et aux normes : mise à la terre, section des câbles des multiprises avec cordon adéquats, câbles non dénudés, utiliser des rallonges adaptées. S'agissant de manifestations publiques, votre responsabilité ou celle du Maire pourraient être engagées. En cas de non respect ou de non conformité, les techniciens de la mairie de Mauléon se réservent le droit de débrancher vos équipements. L'appel à l'astreinte en cas de problème faisant suite à la constatation d'une installation non conforme pourra être facturé à l'association.

Exemples de risques électriques

